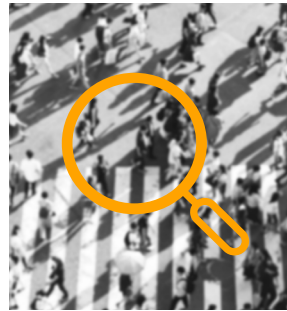


Rapport d'engagement 2017



RAPPORT D'ENGAGEMENT 2017

RENCONTRE AVEC LES ÉMETTEURS : affiner l'analyse ISR.....	4
ENGAGEMENT COLLABORATIF : faire entendre la voix des investisseurs.....	7
ENGAGEMENT AUPRÈS DES SOCIÉTÉS DE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS : faire améliorer les pratiques.....	8
ANNEXE : émetteurs rencontrés en 2017	10

RENCONTRE AVEC LES ÉMETTEURS : AFFINER L'ANALYSE ISR

En 2017, l'équipe de recherche ISR de Meeschaert Asset Management a participé à plus de 50 rencontres avec des responsables du développement durable d'entreprises. Ces dialogues ont permis d'échanger sur l'engagement social et environnemental de leur société, de leur poser des questions sur l'organisation de la gouvernance, ou bien d'éclaircir leur position suite à une controverse identifiée. Meeschaert Asset Management a rencontré à la fois des sociétés du Stoxx600, des entreprises de petite et moyenne capitalisation, ainsi que des émetteurs obligataires.

Un engagement actionnarial proactif

Les discussions ont porté sur les stratégies ESG des entreprises, les politiques définies en interne pour

atteindre les objectifs annoncés, mais aussi sur l'impact de leur activité. Elles ont une double utilité : tout d'abord, enrichir l'analyse ISR en intégrant une mise en perspective technique, ainsi que des compléments qualitatifs et prospectifs. Au-delà de cet indispensable éclairage opérationnel, l'instauration de ces dialogues apporte une réelle proactivité à l'engagement actionnarial : en tant qu'investisseur responsable, il s'agit en effet de soumettre aux représentants de ces entreprises les interrogations, les réticences voire les éléments critiques qui sont ressortis des analyses internes, et qui ont parfois amené à ne pas les intégrer dans l'univers investissable.

Les discussions avec les émetteurs d'obligations sociales ou vertes

sont plus ciblées. En effet, lorsque la rencontre se fait en amont de l'émission, les sujets abordés relèvent de la pertinence et de l'impact des projets financés, ainsi que des modalités de communication de l'entreprise sur l'évolution de leur réalisation. Lorsque la rencontre avec ces émetteurs se fait après l'émission, la discussion s'oriente vers l'impact avéré des projets financés et le choix des indicateurs de suivi. Certains émetteurs organisent la visite d'un site, afin de concrétiser l'allocation des fonds.

RENCONTRE AVEC SWEDBANK LORS DE L'ÉMISSION D'UNE OBLIGATION VERTE EN OCTOBRE 2017



Lors de cette rencontre, les analystes ISR de Meeschaert Asset Management ont souhaité orienter l'échange vers la controverse mise en exergue par l'ONG suédoise Swedwatch. Cette ONG dénonce le financement d'activités favorisant la déforestation et les violences dans les forêts tropicales de Borneo (financement du charbon à travers BHP Billiton, financement de l'huile de palme à travers AKA et IOI). Les institutions financières, dont Swedbank, sont critiquées pour ne pas suffisamment s'assurer que les entreprises dans lesquelles elles investissent ou à qui elles prêtent, respectent et consultent les communautés locales. N'apportant pas de réponse claire à ce stade, l'équipe ISR a décidé de ne pas intégrer dans son périmètre d'investissement l'obligation verte émise par cette banque.

FOCUS SUR LA VISITE DU CAMPUS JOURDAN

Projet cofinancé par la région Ile-de-France

L'Ile-de-France a été la première région à se lancer sur le marché de l'obligation responsable. Depuis 2011, elle totalise 2,7 milliards d'euros d'emprunts à travers sept obligations vertes.

| Le campus Jourdan

L'obligation verte concernée respecte les « Green Bonds Principles » en se conformant aux standards d'allocation des fonds vers 7 catégories de projets, en ayant élaboré 9 critères d'éligibilité, en s'engageant à publier un reporting sur l'utilisation, la gestion et le processus d'allocation des fonds. Cette obligation verte a notamment financé une partie de la rénovation du campus Jourdan. Le projet a été mené par le cabinet d'architecture TVAA (architectes : Thierry Van de Wyngaert et Véronique Feigel). Le projet dans son ensemble s'élève à 49 millions d'euros, financés par la Région IDF (64,3 %), l'Etat (29,6 %) et la Ville de Paris (6,1 %). Inauguré en février 2017 après 26 mois de travaux, ce campus du 14^{ème} arrondissement de Paris compte 12 438 m² et regroupe l'ENS (propriétaire du

terrain) et la Paris School of Economics. Hormis les parties communes telles que la bibliothèque, le jardin, les escaliers en spirale, la cafétéria et l'amphithéâtre, l'ENS occupe 1/3 du bâtiment et la PSE occupe les 2/3 restants. Au-dessus du rez-de-chaussée, le bâtiment abrite deux niveaux de salles de cours et quatre niveaux de bureaux pour accueillir les 1900 bénéficiaires. La particularité architecturale de l'école repose sur les 2 000 « brises soleil », chacun composé d'une lame de bois et d'une lame en inox satiné. D'un point de vue social, le chantier a permis de soutenir 105 ETP au total, dont 27,6 attribués au financement vert.

| Environnement, écologie et mixité

Du côté environnemental, le bâtiment est certifié NF Bâtiment tertiaire et a adopté une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale). Il a recours aux énergies renouvelables par un raccordement au réseau de chaleur de Paris. Le jardin de 560 m² facilite l'imperméabilisation

de la parcelle grâce aux plantes. L'enjeu des persiennes verticales a été de combiner le confort thermique et l'apport en lumière naturelle afin de limiter la consommation d'électricité. Le concept « Low tech » permet de manipuler les lattes manuellement par les occupants à leur convenance. Le bâtiment n'est pas équipé de la climatisation, au profit d'une circulation de l'air naturelle facilitée par la multitude de surface vitrée ouvrable. Les planchers en béton gardent la chaleur ou la fraîcheur en fonction de la saison. Le toit y est végétalisé à 59 %. Le projet ne propose toutefois pas d'estimer les émissions de CO2 évitées par le projet.

D'un point de vue sociétal, l'objectif du bâtiment est de faire cohabiter deux grandes écoles prestigieuses. L'architecture est pensée pour préserver la mémoire du site et de l'ENS, tout en inspirant les étudiants sur les problématiques actuelles que sont l'environnement, l'écologie et la mixité.



Fin 2015, lors de l'évaluation de l'empreinte carbone de fonds ISR gérés par Meeschaert Asset Management, l'investissement dans le groupe Veolia est apparu comme le poids le plus fort des émissions de CO₂ calculées. Face à ce risque identifié, il était important de rencontrer l'entreprise, pour avoir des éclairages au niveau de la méthode de calcul des émissions, mais surtout au niveau de la stratégie de gestion du risque climatique et de réduction de l'intensité carbone mise en place par l'entreprise. Cette nécessité était d'autant plus flagrante que pour un investisseur ISR, le financement d'entreprises participant à la gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie semble fondamental.

Impact des émissions du méthane sur l'intensité carbone

Différents éléments de la discussion sont ressortis comme cruciaux. Dans un premier temps, les remarques effectuées sur le poids carbone de l'entreprise par rapport

à ses pairs, ont amené à parler du protocole de mesure et de reporting adopté par le groupe pour calculer ses émissions carbone. Dans les activités liées au stockage des déchets, la gestion des émissions de méthane (CH₄) constitue un enjeu majeur : le CH₄ est un gaz à effet de serre très polluant, puisqu'il équivaut à 25 fois le potentiel de réchauffement global (PRG) du CO₂ sur 100 ans. Ces émissions sont principalement issues de la fermentation anaérobie lors du stockage de déchets dans les Centres de Stockage de Déchets (CSD). De cette fermentation est émis un biogaz composé d'environ 50 % de méthane. Une partie de ces gaz est captée par le système de collecte installé, mais le reste est rejeté dans l'atmosphère. Dans le cadre de leur monitoring, Veolia s'est engagé à également prendre en compte les émissions de méthane liées aux Centres de Stockage de Déchets qui ont été fermés, et pas uniquement ceux qui sont encore opérationnels. Le groupe considère en effet

que la pollution issue de ces sites, même après leur fermeture, relève toujours de leur responsabilité. Ce choix participe à l'impact des émissions de méthane sur l'intensité carbone de Veolia.

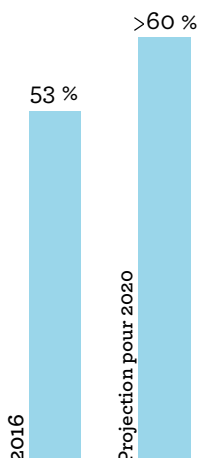
Objectifs pour 2020

Au-delà de cet aspect méthodologique, le groupe s'est engagé à augmenter la capture du méthane. Après avoir atteint 53 % de méthane capté en 2016, Veolia s'est fixé de dépasser les 60 % à horizon 2020. Les autres objectifs fixés pour 2020 devraient également contribuer à une réduction de l'intensité carbone du groupe :

- Cumuler 100 millions de tonnes équivalent CO₂ d'émissions réduites sur la période 2015-2020 (réduction effectuée dans le cadre des installations gérées par Veolia grâce à différents leviers : efficacité énergétique, utilisation d'énergies renouvelables, optimisation de la performance opérationnelle et des méthodes d'exploitation...)
- Cumuler 50 millions de tonnes équivalent CO₂ d'émissions évitées sur la même période (réduction liée aux émissions de CO₂ de ses clients, grâce notamment à l'offre de valorisation énergétique ou matière).

La tendance ainsi constatée est positive. Par ailleurs, depuis cette rencontre, le rapport « Performance Climat, où en sont les entreprises du CAC 40 ? », publié par EcoAct en décembre 2017, positionne Veolia comme la troisième entreprise du CAC 40 la plus performante en matière d'engagement climatique ⁽¹⁾.

Capture de méthane



(1) Ce document évalue les engagements climatiques et les meilleures pratiques environnementales des grandes entreprises françaises. Il prend en compte les engagements, la stratégie et les actions mis en œuvre pour intégrer le défi de la durabilité dans leur modèle économique, à partir des données publiques et selon une grille de quatre critères : mesure et reporting, stratégie et gouvernance, objectifs et réduction, engagement et innovation.

ENGAGEMENT COLLABORATIF (DÉPÔT DE RÉOLUTIONS ET AUTRES COALITIONS D'INVESTISSEURS) : FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES INVESTISSEURS

En 2017, Meeschaert Asset Management a participé au lancement d'un réseau d'engagement collaboratif, associant différents investisseurs européens : « Shareholders for Change ».

Le réseau européen

« Shareholders for Change »

Les membres fondateurs de cette initiative représentent plus de 22 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Le réseau souhaite organiser des participations conjointes à certaines assemblées générales européennes, des co-signatures de lettres et des rencontres avec des entreprises. Il s'agit ainsi de profiter de l'expertise nationale d'investisseurs français, espagnols, italiens, allemands et autrichiens sur des enjeux spécifiques d'entreprises dont le siège social se situe dans leur pays.

En 2017, une première action a ainsi été menée auprès d'Inditex, concernant les pratiques fiscales

et les controverses liées à la chaîne d'approvisionnement de ce distributeur spécialisé espagnol. Cet engagement visait à demander au groupe d'être plus transparent au niveau de sa politique fiscale ⁽²⁾, notamment en publiant la répartition des impôts, des ventes, des profits et des effectifs dans tous les pays dans lesquels le groupe est présent.

Un éclaircissement était également demandé concernant les allégations d'approvisionnement en viscose auprès d'usines très polluantes en Chine, en Inde et en Indonésie ⁽³⁾.

Il a été spécifiquement demandé à l'entreprise si elle envisageait de mettre en place un plan de prévention des risques d'approvisionnement en matières premières sur des sites très polluants.

Le dialogue est en cours pour traiter de ces différents sujets.



(2) Rapport « Tax shopping. Exploring Zara's tax avoidance business », publié par le groupe des Verts / Alliance libre européenne au Parlement européen en décembre 2016.

(3) Rapport « Dirty Fashion », publié par « Changing Markets Foundation » le 13 juin 2017.

ENGAGEMENT AUPRÈS DES SOCIÉTÉS DE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS ⁽⁴⁾ : FAIRE AMÉLIORER LES PRATIQUES

En 2017, l'équipe ISR de Meeschaert Asset Management a eu l'occasion de discuter avec La Française de l'Energie, Pharmagest et Eramet, des sociétés plus petites dont l'activité présente un bénéfice pour l'environnement ou la société. Chacune d'elles a adopté une démarche de responsabilité qui lui est propre, mais manque parfois de formalisation ou de transparence.

Ces échanges permettent à l'équipe ISR d'identifier des acteurs qui se démarquent par leur activité, mais qui ont des progrès plus ou moins significatifs à réaliser sur leurs pratiques ou leurs reporting.

FOCUS SUR L'ENTRETIEN AVEC PHARMAGEST

Pharmagest, groupe détenu à 60,5 % par la Coopérative de Pharmaciens Welcoop, est expert dans tous les métiers de l'informatique Haute Technologie liés à la Santé et des métiers spécialisés qui lui sont associés : informatique officinale, solutions pour la e-Santé, solutions pour les laboratoires, solutions pour les patients.

Grâce à l'entretien réalisé avec le responsable Audit et Contrôle Interne Pharmagest, également en charge de la RSE du groupe, l'équipe ISR a saisi la dynamique dans laquelle se trouvait le groupe, à savoir l'intérêt

économique que pouvait apporter une démarche RSE. Bien que tous les dirigeants du groupe ne soient pas encore complètement impliqués, certains ont perçu l'utilité de quelques indicateurs matériels.

Processus de reporting RSE

Le groupe n'est actuellement pas doté d'outil de collecte d'informations environnementales et sociales tel que les outils comptables, ce qui pénalise la qualité du reporting RSE. Toutefois, il existe un processus de remontée d'informations qui a pour but de définir la fréquence des données et la qualité des informa-

tions requises. Celui-ci inclut une procédure de remontée des 70 indicateurs identifiés, dans le but d'harmoniser les données collectées. Pharmagest ayant été marqué par des opérations de croissance externe, ces procédures sont utiles lorsque l'entreprise acquiert une société. Ainsi, les sociétés acquises sont directement intégrées dans le reporting RSE (un délai d'un an maximum est accordé aux sociétés étrangères pour se conformer à la collecte d'informations).

Une politique RSE dotée d'objectifs et d'indicateurs est en cours d'éla-

(4) La taille capitalistique des entreprises considérées comme petites capitalisations est < à 150 millions d'euros. La taille capitalistique des entreprises considérées comme moyennes capitalisations est < à 1 milliard d'euros.

boration. Pour cela, chaque membre du comité de direction est impliqué pour déterminer les enjeux matériels. Un plan d'actions RSE découlera de cette cartographie des risques, qui devra être validé collectivement.

| Gestion des données des patients

L'équipe ISR a demandé des explications quant à la politique de gestion des données des patients, afin de comprendre la responsabilité en cas de cyber-attaque. Bien qu'il ne soit pas en charge des données des patients, Pharmagest précise l'existence d'un RGPD (règlement général de la protection des données). En temps qu'hébergeur des données, il n'exploite pas les informations au niveau individuel. Cependant, l'entreprise peut utiliser les données cryptées et consolidées pour réaliser des statistiques. Il n'y a aucune revente de donnée individuelle. Le statut d'hébergeur de données de santé est fixé par agrément donné par l'Etat. D'ici 3 ans, l'entreprise devra obtenir, en plus du statut d'hébergeur de données de santé de l'Etat, la certification ISO 27001 (certification dédiée à la sécurité informatique).

| Impact sociétal de l'automédication

Les documents publiés par l'entreprise évoquent une réduction des effets néfastes de l'automédication. La question de la mesure d'impact sociétal a également été soulevée. Cet impact est très difficilement mesurable, mais le groupe affirme

que le maintien au domicile des personnes le plus longtemps possible, lorsque ce dernier prend le bon médicament au bon moment, permet d'éviter (ou de reculer) la prise en charge des patients auprès des EHPAD ou des hôpitaux.

| Impact environnemental de l'informatique

L'équipe ISR a également posé la question de l'impact environnemental de l'outil informatique et notamment des serveurs. Il s'avère que le serveur occupe une surface égale à 10 m², ce qui a permis d'affiner l'analyse en réduisant l'importance du critère environnemental dans la grille d'analyse de l'activité du groupe.

La société n'a pas recours aux énergies renouvelables, bien que la question ait été posée lors du

projet d'extension du bâtiment mais non reprise par l'architecte.

| Egalité professionnelle

Les documents de l'entreprise évoquent un échec dans la négociation collective relative à l'égalité professionnelle. Les syndicats réclamaient une hausse globale des salaires de 3 à 5 % tandis que la direction souhaitait limiter la hausse à l'inflation. Un accord a été trouvé autour d'une augmentation de 1,5 %.

Pour répondre à la question de l'équipe ISR sur l'écart entre la part des femmes dans le comité exécutif (10 %) à celle dans les effectifs et au conseil (30 %), l'interlocuteur évoque un plan d'égalité entre les hommes et les femmes qui intègre une politique de non-discrimination à l'embauche ainsi que l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.

L'évolution des salaires* sur les trois dernières années selon les catégories cadres/non cadres et le sexe est la suivante pour l'UES PHARMAGEST :

		2013-2014	2014-2015	2015-2016
Cadres	Hommes	- 2,97 %	- 0,91 %	- 2,08 %
	Femmes	4,47 %	- 3,65 %	- 1,33 %
Non cadres	Hommes	2,10 %	- 1,25 %	0,81 %
	Femmes	0,91 %	- 0,70 %	- 0,96 %
Moyenne globale de l'effectif		0,03 %	0,33 %	1,05 %

* Pour une meilleure représentativité sont pris en compte uniquement les salariés en temps plein au 31 décembre 2016, présents du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sont exclus les salariés dont le salaire réel annuel, diminué des indemnités journalières, est inférieur au SMIC annuel.

Source : Document de Référence 2016 de Pharmagest

Dans les faits, bien que ces précautions soient prises, un décrochage est visible sur les salaires à cause des départs en congé maternité. Le tableau ci-dessous montre une évolution des salaires des femmes plus lente que celle des hommes dans les catégories cadres et non-cadres.

Pharmagest explique cet effet par la mise en place de son plan pour favoriser l'accès des postes cadres aux femmes. Or, bien que ces femmes aient eu une hausse individuelle de leur salaire, cela fait chuter la moyenne des salaires des femmes

cadres (car le salaire du cadre junior est plus bas que celui des seniors). De la même manière, la baisse traduite sur les non-cadres se justifie par le fait que les femmes qui sont passées de non-cadre à cadre, ont été remplacées, par des femmes (non-cadres) junior, faisant baisser la rémunération moyenne.

L'AG 2017 a par ailleurs permis d'augmenter la part des femmes au conseil de 30 % à 50 %. Pharmagest identifie toutefois une difficulté d'embaucher des femmes, à la fois dans son activité principale (édition de logiciels), mais aussi parmi les commerciaux et les formateurs.

ANNEXE : ÉMETTEURS RENCONTRÉS EN 2017

- Wavestone
- Plastic Omnium
- Serge Ferrari
- Groupe Eurotunnel
- Albioma
- ID Logistics
- Naturex
- Séché Environnement
- Foncière des Régions
- Danone
- EIB
- IDF
- Bonduelle
- Iberdrola
- Nestlé
- Glanbia
- BMW
- Hermès
- Dassault Systèmes
- Royal Dutch Shell
- Accor
- Alstom
- Henkel
- Veolia
- Renault
- BNP Paribas
- RATP
- Korian
- Île-de-France
- Inditex
- Icade
- Hypo Vorarlberg
- La Française de l'Energie
- Pharmagest
- SNCF
- Swedbank
- AFDB (social bond)
par téléphone
- Michelin
- Daimler
- Valeo
- ABB
- BBVA
- Worldline
- Schneider
- CDP (social bond)
- PSA
- Total
- Allianz
- Covestro
- Solvay
- Air Liquide
- Eramet
- Caja Rural de Navarra
- NWB
- IADB

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Meeschaert Asset Management et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription.

Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque distributeur. En tout état de cause, l'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaire sur les risques et les caractéristiques du produit eu égard à son profil d'investisseur.

Il est recommandé, avant tout investissement, de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du fonds (disponible gratuitement auprès de Meeschaert Asset Management et/ou sur le site internet www.meeschaert.com) et en particulier de la rubrique « profil de risque ».

Les données chiffrées, commentaires y compris les opinions exprimées sur ce document sont le résultat d'analyses de Meeschaert Asset Management à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

Ces informations proviennent ou reposent sur des sources estimées fiables par Meeschaert Asset Management. Toutefois, leur précision et leur exhaustivité ne sauraient être garanties par Meeschaert Asset Management.

Meeschaert Asset Management décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales.

Toute reproduction ou diffusion, même partielle, de ce document est interdite.

SIÈGE SOCIAL

12, Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris

LES IMPLANTATIONS

RÉGIONALES DU GROUPE

Bordeaux
2 rue de Sèze
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 01 33 50

Nantes
Place Royale 1 rue Saint Julien
44000 Nantes
Tél. : 02 40 35 89 10

Lille
18 avenue de Flandre
59700 Marcq-en-Barœul
Tél. : 03 28 38 66 00

Nice
Porte de l'Arenas Hall C - 6^e étage
455 Promenade des Anglais - 06200 Nice
Tél. : 04 97 06 03 03

Lyon
61 rue de la République
69002 Lyon
Tél. : 04 72 77 88 55

Strasbourg
1 Quai Jacques Sturm
67000 Strasbourg
Tél. : 03 90 07 70 90

Marseille
42 rue Montgrand
13006 Marseille
Tél. : 04 91 33 33 30

Toulouse
24 grande rue Nazareth
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 14 71 00

Dans les villes citées, des sociétés distinctes peuvent représenter le groupe Meeschaert.

GROUPE MEESCHAERT : QUATRE PÔLES D'ACTIVITÉ

Meeschaert Asset Management

- Gestion d'OPC
- Fonds dédiés

Meeschaert Gestion Privée

- Conseil en stratégie patrimoniale et fiscale
- Gestion conseillée
- Gestion sous mandat
- Investissements immobiliers

Meeschaert Family Office

- Conseil, gestion et transmission du patrimoine de la famille
- Aide à la sélection et supervision d'experts
- Philanthropie

Meeschaert Capital Partners

- Capital transmission
- Capital développement

